

## Services périscolaires

### ACCUEIL PERISCOLAIRE (compétence communale)

Date de création : Avril 1990

Lieu : Dans la salle de jeux sous l'école maternelle pour les enfants scolarisés à Vendegies sur Ecaillon

Horaires : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30, et, le mercredi de 7h30 à 8h30.

Les inscriptions sont prises par le biais du dossier unique pour les besoins réguliers des familles et par le biais de tableaux de fréquentation rendu à l'enseignant chaque jeudi pour la semaine suivante pour des besoins occasionnels. La facturation est établie chaque fin de mois et regroupe l'accueil périscolaire et la restauration..

Le tarif est basé sur votre quotient familial et votre lieu de résidence. Il est fixé par délibération du Conseil Municipal.

Contact : [accueil@vendegies-sur-ecaillon.fr](mailto:accueil@vendegies-sur-ecaillon.fr)

Document à télécharger :

- Dossier familial unique de réinscription scolaire et périscolaire (valable pour l'année scolaire 2018-2019) : [cliquez ici](#)

- Tableau de fréquentation : [cliquez ici](#)

### RESTAURATION SCOLAIRE (compétence communale)

Date de création : Avril 1990

Lieu : Salle communale, rue Basse (pour les enfants scolarisés à Vendegies sur Ecaillon)

Horaires : le lundi, mardi, jeudi et vendredi du 11h30 à 13h30 (2 services)

Repas : Estudiés, confectionnés et livrés par un Traiteur.

Le retour en classe est toujours précédé d'un moment de détente dans les cours d'école, sur le terrain de football ou à la salle du Lonny .

Les inscriptions fonctionnent comme pour l'accueil périscolaire. Depuis 2012, le tarif varie selon votre quotient familial et votre domicile, puisque nous avons signé un partenariat avec la C.A.F. Ce tarif est fixé par délibération du Conseil Municipal chaque année.

Menu de cantine du 7 janvier au 20 février 2019 : [cliquez ici](#)

Menu de cantine du 5 novembre au 21 décembre 2018 : [cliquez ici](#)